

RCS : NICE
Code greffe : 0605

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1988 B 00202
Numéro SIREN : 344 197 322
Nom ou dénomination : FIDUCIAIRE DE COMMISSARIAT ET D'AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 25/03/2020 sous le numéro de dépôt 7283

Greffe du tribunal de commerce de Nice



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 18/06/2020

Numéro de dépôt : 2020/7283

Type d'acte : Procès-verbal du conseil d'administration
Renouvellement de mandat de directeur général

Déposant :

Nom/dénomination : FIDUCIAIRE DE COMMISSARIAT ET D'AUDIT

Forme juridique : Société anonyme

N° SIREN : 344 197 322

N° gestion : 1988 B 00202



**FIDUCIAIRE DE COMMISSARIAT ET D'AUDIT
" F.C.A. "**

Société Anonyme au capital de 160.000 €
Siège social : 19, rue Alphonse 1er
06200 NICE

R.C.S. NICE 344 197 322

**PROCES-VERBAL DE LA DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 25 MARS 2020**

L'An Deux Mille Vingt,
Le Vingt-Cinq Mars,
A 20 Heures.

Les membres du Conseil d'Administration de la Société "FIDUCIAIRE DE COMMISSARIAT ET D'AUDIT - F.C.A.", Société Anonyme au capital de 160.000 €, se sont réunis en Conseil au siège social à NICE (06200) 19, rue Alphonse 1er,

SONT PRESENTS ET ONT EMARGE LE REGISTRE DE PRESENCES :

- **Monsieur Yves MAURER**
Président Directeur Général
- **Monsieur Jean-Claude MOREL**
Administrateur
- **Monsieur Cyrille VERRIERE**
Administrateur et Directeur Général Délégué

Le quorum étant atteint, le Conseil peut donc valablement délibérer.









La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Yves MAURER, Président Directeur Général. Celui-ci rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- **Renouvellement du mandat du Président Directeur Général,**
- **Renouvellement du mandat du Directeur Général Délégué.**

A la suite du renouvellement des administrateurs par l'Assemblée Générale tenue ce jour, le Conseil d'Administration décide de renouveler :

- Le mandat de Monsieur Yves MAURER, en qualité de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général,
- Le mandat de Monsieur Cyrille VERRIERE, en qualité de Directeur Général Délégué,

Pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale devant statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025 et tenue avant le 31 mars 2026.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui est signé par le Président et un Administrateur.



Un Administrateur



Le Président

Greffe du tribunal de commerce de Nice



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 18/06/2020

Numéro de dépôt : 2020/7283

Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire
Fin de mission de commissaire aux comptes titulaire
Fin de mission de commissaire aux comptes suppléant

Déposant :

Nom/dénomination : FIDUCIAIRE DE COMMISSARIAT ET D'AUDIT

Forme juridique : Société anonyme

N° SIREN : 344 197 322

N° gestion : 1988 B 00202



FIDUCIAIRE DE COMMISSARIAT ET D'AUDIT

" F.C.A. "

Société Anonyme au capital de 160.000 €

Siège social : 19, rue Alphonse 1er

06200 NICE

R.C.S. NICE 344 197 322

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 MARS 2020**

L'An Deux Mille Vingt,
Le Vingt-Cinq Mars,
A 19 heures.

Les actionnaires de la Société "FIDUCIAIRE DE COMMISSARIAT ET D'AUDIT - F.C.A." Société Anonyme au capital de 160.000 €, se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur convocation du Conseil d'Administration, conformément à la Loi.

Il a été établi une feuille de présence qui est signée par chaque actionnaire en entrant en séance.

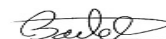
L'Assemblée est présidée par Monsieur Yves MAURER, en sa qualité de Président Directeur Général.

Monsieur Jean-Claude MOREL et Monsieur Cyrille VERRIERE, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Jean-François CABANE est nommé secrétaire.

Monsieur Patrick MATHERON, Commissaire aux Comptes, est absent et excusé.

Le Président constate que la feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, fait ressortir que les actionnaires présents ou représentés réunissant le quorum requis par la loi, peuvent valablement délibérer.



Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

1. La feuille de présence de l'Assemblée,
2. L'inventaire, le Compte de Résultat, l'Annexe au Bilan et le Bilan de l'exercice clos le 30 septembre 2019,
3. Le Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
4. Le Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise,
5. Les Rapports du Commissaire aux Comptes,
6. Le projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Puis, le Président déclare :

- que la liste des actionnaires, arrêtée le seizième jour avant la réunion de l'assemblée, a été tenue à la disposition des actionnaires, au siège social, quinze jours avant cette assemblée.
- et, qu'en outre, les documents et renseignements ci-après ont été tenus à la disposition des actionnaires, au même lieu, depuis la convocation de l'assemblée, à savoir :
 - a) le projet des résolutions présenté par le Conseil d'Administration,
 - b) l'inventaire, le bilan, l'annexe et le compte de résultat,
 - c) les rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes et le tableau des résultats de la société,
 - d) un document mentionnant l'état civil des membres du Conseil d'Administration avec l'indication des autres sociétés dans lesquelles ces personnes exercent des fonctions de gestion, de direction, d'administration et de surveillance.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur les ordres du jour suivants :



The block contains several handwritten signatures in black ink. Below the signatures is a red circular stamp of the Tribunal de Commerce de Paris, which includes the text 'TRIBUNAL DE COMMERCE' and 'PARIS'. There are also some blue handwritten marks, including a checkmark and a stylized 'h'.

- **Rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la société et sur l'exercice clos le 30 septembre 2019,**
- **Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise,**
- **Rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission et sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce,**
- **Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019 et quitus aux administrateurs,**
- **Affectation des résultats de l'exercice clos le 30 septembre 2019,**
- **Renouvellement du mandat des administrateurs,**
- **Non renouvellement du mandat des commissaires aux comptes,**
- **Pouvoirs,**
- **Questions diverses.**

Le Président donne lecture :

- Du rapport du Conseil d'Administration contenant un exposé général de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé et la présentation des comptes de l'exercice ; il donne connaissance du tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices,
- Du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise,
- Du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et l'exercice de sa mission au cours de l'exercice écoulé,
- Du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce.

Enfin, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu :

- La lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et la situation de la Société pendant l'exercice 2018/2019 et sur les comptes dudit exercice,
- La lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise,
- Et la lecture du Rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission au cours de cet exercice,



Approuve les comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence elle donne, aux Administrateurs, quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Conformément aux propositions du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter, comme suit, le résultat bénéficiaire de l'exercice de 164.985,12 € :

• Résultat bénéficiaire de l'exercice	164.985,12 €
• Report à Nouveau 2018/2019 CR	62.299,82 €

	227.284,94 €
	=====
• Distribution de dividendes	140.000,00 €
(5.000 actions x 28 €)	
• REPORT A NOUVEAU 2019/2020 CR	87.284,94 €

	227.284,94 €
	=====

L'Assemblée Générale constate que le dividende net par action est de 28 € pour chacune des 5.000 actions composant le capital de la Société.

Conformément aux dispositions fiscales en vigueur, ce dividende brut, au profit des actionnaires personnes physiques, fait l'objet d'un prélèvement social de 17,20 %.

Selon les dispositions du code général des impôts, les personnes physiques, fiscalement domiciliées en France, sont assujetties à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,80 %.

Ce prélèvement constituera à ce taux forfaitaire, l'imposition définitive de la personne physique intéressée ou s'imputera, sur option expresse et irrévocable, sur l'impôt sur le revenu calculé au taux progressif avec l'abattement prévu par les textes.

Le principal actionnaire, la SARL AJP CONSEIL, est une personne morale.

Ces dividendes seront mis en paiement à compter du jour de l'assemblée.



Handwritten signatures and initials in blue ink, including a large 'C' and a signature that appears to be 'Beider'.

	Dividendes par action
• AU TITRE DE L'EXERCICE 2015/2016	21,00 €
• AU TITRE DE L'EXERCICE 2016/2017	21,00 €
• AU TITRE DE L'EXERCICE 2017/2018	21,00 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce, déclare approuver ces conventions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée, les administrateurs concernés n'ayant pas pris part au vote.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les mandats d'administrateurs de Monsieur Yves MAURER, de Monsieur Jean-Claude MOREL et de Monsieur Cyrille VERRIERE arrivent à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019.

L'Assemblée Générale décide de renouveler lesdits mandats, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale devant statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025 et tenue avant le 31 mars 2026.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le mandat de commissaire aux comptes titulaire de Monsieur Patrick MATHERON et le mandat de commissaire aux comptes suppléant du Cabinet TRINTIGNAC & ASSOCIES arrivent à échéance à l'issue de l'exercice clos le 30 septembre 2019.

Compte tenu de l'entrée en vigueur de la Loi PACTE (loi 2019-486 du 22 mai 2019), la SA FIDUCIAIRE DE COMMISSARIAT ET D'AUDIT, n'a pas atteint deux des trois seuils de chiffre d'affaires, de total du bilan et d'effectif salarié à la clôture des deux exercices précédant l'expiration des mandats des commissaires aux comptes. Il n'y a donc pas lieu de renouveler lesdits mandats.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous les pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir les formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à 20 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les Membres du Bureau après lecture.


Yves MAURER
Président


Jean Claude MOREL
Scrutateur


Cyrille VERRIERE
Scrutateur


Jean-François CABANE
Secrétaire



